Commune municipale

2607 Cortébert

CONVOCATION

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2026
A 20.00 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DE CORTEBERT

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2027
 a) Discuter et approuver la quotité d'impôt et la taxe immobilière
 b) Discuter et approuver le budget 2027
2. Discuter et approuver une nouvelle dépense périodique concernant l'école à la journée continue (EJC) pour l'année scolaire 2027/2028, période allant du 1er août 2027 au 31 juillet 2028 pour un montant total de CHF 109'107.00 (moins contributions cantonales et parentales d'environ CHF 75'000.00)
3. Demande d'une dépense périodique de CHF 6'350.00 par année pour l'engagement d'un travailleur social en milieu scolaire pour le syndicat de communes de l'école des Prés-de-Cortébert
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 76'000.00 relatif à la réfection du toit de l'école enfantine
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 80'000.00 relatif au remplacement de compteurs d'eau
6. Discuter et approuver le règlement sur l'entretien des chemins communaux
7. Nommer un organe privé de vérifications des comptes
8. Election d'un(e) Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e) des assemblées municipales
9. Divers et imprévus

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le règlement mentionné au point 6 est déposé publiquement au secrétariat communal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les personnes qui souhaitent obtenir le budget 2027 détaillé peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.cortebert.ch).

Cortébert, le 30 octobre 2026 Conseil municipal